

Le Sénégal évoque, pour la 1^{ère} fois, une possible renégociation de la dette

Au Sénégal, les premiers contrôles ont réévalué la dette publique à près de 100% du Produit Intérieur Brut (PIB) fin 2023, contre environ 74% annoncés auparavant. Des estimations ultérieures l'ont portée à plus de 130 % du PIB. Autrement dit, le Sénégal doit désormais plus que ce que son économie produit en une année. Le Fonds Monétaire International (FMI) a alors suspendu son soutien financier, prévu autour de 1,8 milliard de dollars. Derrière le mot « *restructuration* », deux scénarios se dessinent. Le premier consiste à étaler les remboursements. Le pays paie plus tard, mais paie tout. Les pertes pour les prêteurs restent limitées. Le second scénario est plus lourd. Il oblige les créanciers à abandonner une partie de leurs créances. Cette option soulage davantage l'État, mais elle coûte cher. Elle peut fermer l'accès aux marchés internationaux pendant plusieurs années et fragiliser les banques de la région qui détiennent de la dette sénégalaise. De ce fait, la question n'est plus seulement de savoir si le Sénégal renégociera sa dette, mais aussi comment, avec qui et à quel rythme ?

(Source : <https://www.latribune.fr/article/afrique/14337737991312/dette-le-senegal-evoque-pour-la-premiere-fois-une-possible-renegociation-de-la-dette>)

Le Ghana rompt-il vraiment avec le FMI ?

Le président du Ghana, John Dramani Mahama, avait prévenu, devant l'*Annual New Year School* : « *ce sera la dix-septième et dernière fois que le Ghana ira se mettre à genoux pour un sauvetage du FMI* ». Un message politique sans appel. Le triomphe avait son décor. Le Fonds avait annoncé, quelques jours plus tôt, la conclusion d'un accord au niveau des services sur la sixième et dernière revue du programme de Facilité Élargie de Crédit (FEC) de 3 milliards USD, signé en mai 2023. La dette publique ghanéenne, qui plafonnait à 61,8 % du PIB fin 2024, est revenue à 44,7 % à la clôture 2025, atteignant la cible de 45 % avec huit ans d'avance sur le calendrier de la loi de gestion des finances publiques. Cependant, la rupture, présentée comme un divorce, ressemble davantage à une mue. Accra n'a pas refermé la porte du Fonds. Elle l'a déplacée. À la place de la FEC, le Ghana a sollicité un *Policy Coordination Instrument* (PCI), un instrument non financier dont l'approbation par le Conseil d'administration du FMI est attendue le 27 juillet. Le Ghana n'a pas encore rompu avec le FMI.

(Source : <https://www.agencececofin.com/actualites/0106-138898-le-ghana-rompt-il-vraiment-avec-le-fmi>)

L'Afrique subsaharienne fait face à un choc de financement structurel

Longtemps amortisseur des déséquilibres budgétaires, l'aide publique reste centrale en Afrique subsaharienne. Elle représentait encore 3% du PIB en 2024, jusqu'à 6% voire davantage dans les économies les plus fragiles. Dans ces pays, la dépendance n'est plus marginale, mais structurelle. Leur contraction a, donc, un effet immédiat sur la continuité des services essentiels. Contrairement aux cycles précédents, la baisse actuelle se distingue par son caractère généralisé et synchronisé. Elle découle des arbitrages des donateurs, dans un contexte géopolitique instable, et non d'une amélioration des conditions économiques des bénéficiaires. Pour les États africains, la marge de manœuvre est étroite. Dettes élevées, réserves limitées et chocs successifs depuis six ans restreignent les options. La solution reste de préserver les acquis en matière de développement humain, tout en accélérant une transition vers des modèles moins dépendants des financements extérieurs.

(Source : https://www.sikafinance.com/marches/face-a-une-baisse-de-26-laide-en-2025-lafrique-subsaaharienne-fait-face-a-un-choc-de-financement-structurel_62444)

L'héritage contesté des ajustements structurels du FMI en Afrique

Depuis sa création en 1944, le FMI a été un acteur central de la gouvernance économique mondiale, mais aussi la cible de critiques persistantes. Les programmes d'ajustement structurel (PAS), emblématiques du « *consensus de Washington* », ont imposé aux économies africaines un triple carcan : austérité budgétaire drastique, privatisations massives et libéralisation forcée des marchés. Conçues comme des remèdes universels aux déséquilibres macroéconomiques, ces mesures ont fréquemment aggravé les crises qu'elles prétendaient résoudre. La réduction abrupte des dépenses publiques, présentée comme un gage de rigueur, a précipité l'effondrement des services essentiels tout en approfondissant la paupérisation de la société. Loin de stimuler un développement inclusif, ces politiques ont enfermé les États dans un cycle de dépendance. Ainsi, l'émancipation économique de l'Afrique requiert une double exigence : une réforme radicale du FMI pour rompre avec le néolibéralisme autoritaire et une refondation des pactes sociaux nationaux, où les dirigeants assumeraient enfin leur devoir de reddition envers les peuples plutôt qu'envers les créanciers.

(Source : <https://www.alternatives-economiques.fr/l-heritage-conteste-des-ajustements-structurels-du-fmi-en-afrique>)

Moussa Faki Mahamat : « il faut réformer l'architecture financière internationale »

L'ancien président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, estime que les mécanismes actuels de financement du développement pénalisent l'Afrique. Pendant plusieurs décennies, l'Afrique a été le terrain d'expérimentation de recettes économiques conçues ailleurs et appliquées à grande échelle. Les programmes d'ajustement structurel ont imposé des sacrifices considérables aux populations et aux États, sans pour autant régler les problèmes fondamentaux du développement. Aujourd'hui, nous devons d'abord, accélérer les mécanismes de traitement de la dette. Trop souvent, les procédures sont longues alors que les pays concernés ont besoin de réponses rapides. Il faut également renforcer les capacités de financement des banques multilatérales de développement afin qu'elles puissent intervenir davantage lorsque surviennent des crises majeures. Nous plaçons aussi pour des mécanismes innovants, notamment des clauses de suspension du service de la dette en cas de choc majeur, qu'il s'agisse d'une catastrophe climatique, d'une pandémie ou d'une crise géopolitique. Enfin, il est nécessaire d'explorer des solutions mieux adaptées aux réalités contemporaines, notamment les mécanismes liant dette, climat et protection de la nature. L'objectif du Pacte de Paris pour les peuples et la planète est précisément de réunir États, créanciers, banques multilatérales de développement et partenaires internationaux afin de passer des débats aux solutions concrètes.

(Source : <https://www.lepoint.fr/afrique/moussa-faki-mahamat-il-faut-reformer-larchitecture-financiere-internationale-XSLOP4L3ORG7LO4QOECHSKIZXI/>)

Nb: le contenu des articles n'engage que leurs auteurs.